

**PROCES-VERBAL du Conseil communautaire
de la Communauté de Communes
Bresse Revermont 71**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin à 20H30, le Conseil communautaire s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 13 juin 2023, sous la Présidence de M. Didier FICHET, Président.

Etaient présents : Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMY, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Hubert FLUPIN, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Jean-Luc NALTET, Yoann PIMENTEL, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Aurélie SEVRAN, Jean SIMONIN, Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN

Excusés avec procuration : Emmanuel BECLERE à Françoise JACQUARD ; Sébastien JACQUARD à Jean SIMONIN ; Audrey JALLEY à Jocelyne EUVRARD ; Patrick MICHELIN à Nicolas VILAIN

Excusés : Florent CHAUX

Absents : Marion SAVOY, Samuel ROSSIGNOL

Nombre de membres

En exercice : **34**

Présents : **27**

Excusés avec pouvoir : **4**

Excusés : **1**

Absents : **2**

Monsieur le Président accueille les participants, remercie les participants de leur présence, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas est désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation procès-verbal Conseil communautaire du 06/04/2023 ;
- Taxe d'aménagement : reversement TA des zones d'activités des communes vers CCBR 71 ;
- Délégué CCBR 71 au SICED/commune de Saint Germain du Bois ;
- Compétence GEMAPI : Dissolution des anciens syndicats des eaux : approbation du transfert des comptes du Syndicat Seille Amont Seillette et Brenne et du Syndicat de la Vallière à CCBR 71.
- Informations et compte rendus divers

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 06 avril 2023

Le procès-verbal ayant été joint à la convocation de ce Conseil communautaire, le Président demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 06 avril 2023.

Vote : Adoption à l'unanimité

Délibération 2023-34

Les membres du Conseil communautaire approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

2- Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement/zones d'activités

Le Président rappelle qu'un travail sur la fiscalité des zones d'activités a été réalisé avec le soutien du cabinet KMPG. Les communes de Beaurepaire en Bresse, Mervans et Saint Germain du Bois sont favorables à l'instauration de la taxe d'aménagement avec un taux uniformisé de 2% dans les zones et de reverser intégralement la part communale de cette taxe à la communauté de communes. Les délégués acceptent à l'unanimité cette proposition.

Pour une application au 01 janvier 2024, les délibérations doivent être prises et approuvées avant le 30 juin 2023.

Vote : Adoption à l'unanimité

Délibération 2023-35

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les modalités de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement perçue par la commune de Beaurepaire en Bresse à la Communauté de communes, à hauteur de 100 % du produit de la taxe d'aménagement issue de la zone d'activités communautaires : « ZA la Chaigne », à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **D'HABILITER** le Président à signer tout acte afférent.
- **DE NOTIFIER** la présente délibération aux services fiscaux.

Délibération 2023-36

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les modalités de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement perçue par la commune de Saint Germain du Bois à la Communauté de communes, à hauteur de 100 % du produit de la taxe d'aménagement issue de la zone d'activités communautaire : « ZA Saint Germain du Bois », à compter du 1^{er} janvier 2024.

- **D'HABILITER** le Président à signer tout acte afférent.

- **DE NOTIFIER** la présente délibération aux services fiscaux.

Délibération 2023-37

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les modalités de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement perçue par la commune de Mervans à la Communauté de communes, à hauteur de 100 % du produit de la taxe d'aménagement issue de la zone d'activités communautaire : « ZA Mervans », à compter du 1^{er} janvier 2024.

- **D'HABILITER** le Président à signer tout acte afférent.

- **DE NOTIFIER** la présente délibération aux services fiscaux.

3- Désignation d'un délégué au SICED Bresse Nord/Commune de Saint Germain du Bois

Suite à la démission de M. CHAUX Florent (Saint Germain du Bois) comme délégué au SICED Bresse Nord, il convient d'élire un nouveau délégué. Mme BONIN Annick (Saint Germain du Bois) se porte candidate pour le remplacer. Les délégués acceptent à l'unanimité la candidature de Mme BONIN au poste de déléguée au SICED Bresse Nord.

Vote : Adoption à l'unanimité

Délibération 2023-38

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE pour la commune de Saint Germain du Bois, de la désignation de Mme BONIN comme déléguée titulaire au SICED Bresse Nord en remplacement de Monsieur CHAUX Florent.

DECIDE que les délégués de la Communauté de communes Bresse Revermont 71 au SICED Bresse Nord sont désormais les suivants :

Bosjean	Mme JACQUARD Françoise et M. CHAUDAT Dominique
Bouhans	Mme DESBOIS Nadine et M. RUEZ Jean-Marc
Devrouze	Mme RICHON Nathalie et Mme DOMS Sabine
Diconne	M. COULON Robert et Mme DUFOUR Maryse
Frangy en Bresse	Mme EUVRARD Jocelyne et Mme NICOLAS Nathalie
Mervans	Mme CHEMY Murielle et M. VEYLON Philippe

Montjay	Mme ROTH Chantal et M. FICHET Didier
Le Planois	Mme DELCOURT Alexandra et M. BERT Frédéric
Saint Germain du Bois	M. CAVARD Jean-Paul et Mme BONIN Annick
Sens sur Seille	Mme JALLEY Audrey et M. JACQUARD Sébastien
Serley	Mme EUVRARD Françoise et M. PARADIS Laurent
Serrigny en Bresse	Mme PRUDENT Magali et M. ROSSIGNOL Samuel
Le Tartre	M. MICHELIN Bernard et M. PICARD Gilles
Thurey	M. DOURIOT Bernard et M. MERLE Emmanuel

4- COMPETENCE GEMAPI/ Dissolution des anciens syndicats

Le Président expose que :

Depuis juillet 2022, l'EPAGE exerce pour le compte de ses membres la compétence GEMAPI.

Un arrêté de fin de compétences a été mis le 21/10/2022 pour les syndicats Seille Amont Seillette et Brenne, la Vallière et Sânes.

Il appartient aux Conseils communautaires d'approuver le transfert des comptes du **syndicat Amont Seillette et Brenne** aux communautés de communes BNI, Bresse Revermont 71 et BLI selon la clé de répartition suivante :

- CCBR 71 : **48 %**
- CC BNI : **20 %**
- CC BLI : **32 %**

Il appartient aux Conseils communautaires d'approuver le transfert des comptes du **syndicat de la Vallière** aux communautés de communes Bresse Revermont 71 et BLI selon la clé de répartition suivante :

- CCBR 71 : **22 %**
- CC BLI : **78 %**

Monsieur SIMONIN Jean fait remarquer que le transfert de trésorerie ne concerne que l'actif, les contrats d'emprunt ayant été transférés à l'EPAGE Seille et Affluents.

Vote : Adoption à l'unanimité

Délibération 2023-39

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le transfert des comptes du syndicat du bassin de la Vallière présentant un solde, y compris actif et passif, à l'exception de la trésorerie au compte 515 et son compte de contrepartie 110, à l'EPAGE Seille et Affluents.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2023-40

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le transfert des comptes du syndicat Seille Amont Seillette et Brenne présentant un solde, y compris actif et passif, à l'exception de la trésorerie au compte 515 et son compte de contrepartie 110, à l'EPAGE Seille et Affluents.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5- Informations et comptes rendus divers

- Comité des partenaires : Depuis le 23/02/2021, la CCB71 est Autorité Organisatrice de Mobilité Locale. A ce titre, un comité des partenaires doit être créé en veillant à conserver les mêmes modalités de fonctionnement que ceux proposés par la Région. Ce comité sera organisé en 4 collèges, avec des représentants institutionnels, économiques, usagers / habitants et d'autres acteurs complémentaires.
- Extension bâtiment technique : Il est à nouveau présenté aux délégués le projet d'extension du bâtiment technique ainsi qu'une estimation du coût de ces travaux. Après avoir examiné le projet et les coûts prévisionnels, les délégués acceptent le principe d'extension du bâtiment et autorisent le Président à déposer le permis de construire. Une partie des travaux sera réalisée par les employés en régie. A ce titre, une remarque a été faite : le coût que va représenter le temps passé par les employés sera à ajouter au coût total de ce projet.
- OPAH : Le projet d'OPAH est toujours en cours. La signature du projet est prévue pour la fin 2023. Un courrier d'information sera envoyé aux personnes qui ont répondu à l'enquête.
- Commission Enfance/Jeunesse : Un compte rendu de la dernière réunion de la commission est présenté aux délégués. Un bilan de l'accueil de loisirs du printemps est présenté aux délégués. Suite à une demande des familles, une réunion de la commission sera à prévoir courant septembre afin d'établir un planning fixe sur l'organisation des centres de loisirs sur l'année. L'inauguration des nouveaux bâtiments du relais petite enfance et des micro-crèches sera à organiser.
- Voirie : Le démarrage des travaux de voirie pour le programme 2023 est en cours. La répartition des travaux a été réalisée lors d'une réunion de la commission. Il est rappelé que les communes doivent prendre un arrêté portant sur la durée totale des travaux.
-
- Bibliothèque : Un point sur les différentes animations de la bibliothèque est présenté aux délégués ; Le prochain salon du livre de Saillenard est prévu le 03/12/2023.

- **Plan Alimentaire Territorial (PAT) : Un point sur l'avancement de la mise en place du PAT est présenté aux délégués. Un diagnostic du territoire sera lancé et sera réalisé par le bureau d'études Active.**
- **CFA multi métiers : Une réunion de la commission est prévue le 29//06/2023 afin d'étudier la mise en place d'un CFA multi métiers sur le territoire de la Bresse.**

**Le Président de la Communauté de Communes
Bresse Revermont 71 :
Didier FICHET**

**Le secrétaire de séance
Nicolas VILAIN**